

**Discours de Mme Valérie Létard, Secrétaire d'Etat chargée de la solidarité
Inauguration du centre de médecine physique et de réadaptation de
l'ADAPT - Amilly
Jeudi 26 mars 2009**

Monsieur le Député, Cher Jean-Pierre,

Monsieur le Conseiller Général, (M. Bourillon)

Monsieur le Maire d'Amilly, (M. Dupaty)

Madame la Sous-Préfète,

Monsieur le Président de L'ADAPT, (M. Riffard)

Madame la Directrice du Centre d'Amilly, (Mme Cuzin)

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Dans une vie de parlementaire ou de ministre, on peut parfois se demander quel est le sens de tout le temps passé au Parlement à débattre de mesures qui peuvent parfois apparaître comme arides ou extraordinairement techniques. On peut aussi s'interroger sur ce qui adviendra de la mesure votée par le Parlement, une fois redescendus tous les maillons de la chaîne administrative et territoriale.

Une inauguration, comme celle à laquelle vous m'aviez conviée aujourd'hui, permet de remettre en perspective toute la discussion de la loi de financement de sécurité sociale et lui donne sa chair. Je ne peux donc que te remercier, Cher Jean-Pierre, de m'avoir proposé de venir inaugurer ce magnifique établissement dans ta circonscription.

Nos heures partagées ensemble à l'Assemblée Nationale, toi sur le banc des commissions en tant que rapporteur pour l'Assurance Maladie et, pour ma part, en tant que secrétaire d'Etat en charge des personnes âgées et des personnes

handicapées, trouvent tout leur sens quand chacun peut constater, comme aujourd'hui, à quoi sert très concrètement l'effort de la solidarité nationale à travers les crédits de l'assurance maladie.

Oui, certains de nos concitoyens, à la suite d'un accident de la vie, ont été fragilisés dans leur âme et dans leur corps et il appartient à la collectivité de leur venir en aide de la meilleure manière possible.

Permettez-moi de dire que le centre de médecine physique et de réadaptation d'Amilly démontre que cette expression « la meilleure manière possible » peut vraiment être entendue au sens le plus littéral du terme.

En effet le centre que j'ai le plaisir d'inaugurer aujourd'hui est tout à fait exemplaire et cela à un double titre.

D'une part, il est l'exemple parfait d'une opération qui a pu voir le jour grâce au plan « Hôpital 2007 », ce plan qui vise à faciliter la modernisation de nos équipements hospitaliers.

La reconstruction du centre représente en effet un **investissement de 18 millions d'euros et le plan « Hôpital 2007 » a permis de financer 100 % de cet investissement**, ce qui représente un effort considérable. Seule a été laissée à la charge de l'ADAPT l'acquisition des équipements, pour un montant de 2 millions d'euros.

Cette opération a en outre permis de faire du centre d'Amilly une **structure de pointe** en médecine physique et de réadaptation, avec des équipements de dernière génération : balnéothérapie, physiothérapie, ateliers thérapeutiques, appartement thérapeutique... Le plateau technique est ici de tout premier ordre.

Elle a également permis le **doublage de la capacité de l'établissement** qui est passée de 45 lits d'hospitalisation et 3 places jour à **98 lits d'hospitalisation et 10 places de jour**. Au total, le centre a bénéficié en 2008 de 2,5 millions d'euros de moyens de fonctionnement supplémentaires, auxquels s'ajouteront 2,7 millions d'euros supplémentaires au terme de sa montée en charge en 2009 ; et ce sont 130 personnes qui accompagneront les patients lorsque sera achevée l'ouverture de la totalité des lits.

Ce qui est fait dans le Loiret, le Gouvernement entend bien le poursuivre sur l'ensemble du territoire. Au total, les plans « Hôpital 2007 » et « Hôpital 2012 » vont permettre d'accompagner près de **3000 opérations de modernisation**, en mobilisant **12 milliards d'euros d'aide à l'investissement** de la part de l'assurance maladie, pour un **montant total de travaux de près de 22 milliards d'euros**.

A l'heure où la crise économique nous frappe de plein fouet, cet effort permettra de soutenir l'activité économique, en particulier dans le secteur du bâtiment, tout en assurant à nos concitoyens atteints par la maladie et le handicap, une prise en charge dans des établissements de plus en plus performants. Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler ici l'ampleur de notre effort en matière de santé et de solidarité et combien cet effort reste soutenu malgré les difficultés actuelles.

Exemplaire, votre établissement l'est aussi pour une deuxième raison : **il a fait le choix de mettre en place une démarche précoce d'insertion, qui vise à anticiper la sortie de rééducation, avec un axe fort autour du retour à l'emploi, chaque fois que possible.**

Cette démarche précoce d'insertion permet, **dès l'admission du patient**, d'élaborer avec la personne, un **projet de réinsertion familiale, sociale et professionnelle**, pour permettre, **chaque fois que possible, le maintien dans l'emploi antérieur ou, à défaut, une reconversion valorisante**.

Dans ce cadre, le centre assure un **accompagnement psychologique** de la personne dans l'acceptation de son handicap et des changements de vie qu'il entraîne, l'informe et l'accompagne dans l'**accès aux droits et aux aides** dont il peut bénéficier, met en œuvre des **ateliers de mise en situation sociale et professionnelle**, ainsi que des **stages thérapeutiques en entreprise**.

L'efficacité de cette démarche repose sur un **partenariat fort avec les acteurs situés en aval** de l'hospitalisation (établissements pour personnes handicapées, services d'aide à domicile, Cap Emploi et service d'aide au maintien dans l'emploi de l'AGEFIPH, médecine du travail, organismes de formation professionnelle) **et avec les entreprises** de la région pour multiplier les terrains d'évaluation des capacités et de stage possibles.

En tant que Secrétaire d'Etat à la solidarité, je suis bien évidemment particulièrement sensible à la démarche volontariste que vous avez engagée pour que l'accident, la maladie, le traumatisme qui amènent à séjourner dans votre centre ne constitue qu'un moment et que la reconstruction puisse déboucher sur la définition d'une vie après la maladie, après l'accident, différente certes mais qui puisse ouvrir des perspectives d'avenir les plus larges possibles.

Personne ne s'étonnera **que cette démarche innovante conduite en matière de préparation au retour à l'emploi ait été développée par l'ADAPT**. Depuis sa création en 1929 par Suzanne Fouché, l'ADAPT n'a cessé de mettre la question de l'accès à l'emploi des personnes handicapées au centre de ses préoccupations. Elle est d'ailleurs **à l'origine de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées**, qui a lieu chaque année à l'automne, en partenariat avec

l'AGEFIPH. Et j'espère bien avoir le plaisir de vous y retrouver, Monsieur le Président de l'ADAPT le 16 novembre prochain.

L'ADAPT « Loiret », fidèle à l'esprit qui vous anime, a elle aussi depuis sa création en 1950 fait la preuve de son dynamisme et de sa capacité à s'adapter et à innover pour coller au mieux avec les évolutions de notre société et les besoins de votre territoire, dont je sais combien vous à cœur de les prendre en compte, Mesdames et Messieurs les élus.

En se préoccupant ainsi de manière précoce et active de la réinsertion sociale des personnes accueillies dans le centre d'Amilly, vous vous inscrivez pleinement dans la feuille de route que nous a tracée le Président de la République, lors de la conférence nationale du handicap de juin dernier.

En effet, le **Président de la République a fait de l'évaluation de l'employabilité des personnes handicapées une priorité** : parce que l'exclusion du marché du travail ne doit pas être une fatalité pour les personnes handicapées, **il faut, le plus en amont possible, leur donner la possibilité de mettre en œuvre le volet professionnel de leur projet de vie**. Il faut pouvoir les orienter vers l'accompagnement le plus adapté à leur situation : accompagnement vers l'emploi pour ceux qui le peuvent, accompagnement social - à domicile ou en établissement - pour ceux qui ne le peuvent pas. A ce titre, la démarche entreprise par votre centre est parfaitement exemplaire.

Car l'objectif du Gouvernement, c'est de **faire entrer la personne handicapée dans une démarche d'évaluation de ses capacités professionnelles dès le premier contact avec la MDPH**. Le plus souvent, il s'agit d'une demande d'AAH : c'est en effet légitimement la première démarche de la personne handicapée qui se trouve privée de ressources en raison des obstacles mis par son handicap et l'inadaptation de la société à son accès ou son retour à l'emploi.

Or, aujourd'hui, les MDPH ne disposent pas des outils nécessaires pour évaluer les capacités professionnelles ou plutôt elles disposent d'une multitude

d'outils partiels et non d'une méthodologie d'ensemble. C'est la raison pour laquelle j'ai mis en place une **mission d'expertise sur l'employabilité** : elle est chargée d'**élaborer un outil méthodologique pour les MDPH** qui leur permette d'aborder de façon globale la question de l'évaluation de la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi et de faire des préconisations adaptées pour faciliter leur insertion professionnelle.

Et c'est bien aussi parce que je connais tout particulièrement l'expertise de l'ADAPT au niveau national sur ce sujet que **j'ai demandé à Mme Paparelle, directrice de l'ADAPT Paris, de faire partie des experts missionnés pour concevoir cet outil**. Il nous est absolument indispensable pour pouvoir promouvoir une action volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées, tout en restant attentif aux capacités de chaque personne.

Les conclusions de cette mission sont attendues pour juin 2009. Je suis certaine qu'elle nous permettra de progresser encore dans le chemin qui est aussi le votre pour faire en sorte que les personnes handicapées puissent vivre «avec et comme les autres». C'est à cet objectif que le Président de la République et le Gouvernement se sont attelés.

Je vous remercie.